



Accident de la route sans contrôle technique

Par **prescillia**, le **28/01/2010** à **12:34**

Bonjour,rnrnLe 9 janvier dernier, j'ai eu un accident de voiture en glissant sur une plaque de verglas, ma voiture n' a percuté aucun autre vehicule mais elle a fait des tonneaux.

Actuellement elle est a la casse.rnrnD'après ce qui est écrit sur mon contrat d'assurance, j'ai l'option crédit maafauto, ce qui veut dire que l'assurance doit me rembourser la valeur d'achat de mon véhicule dans un délai de 4 ans, or j'ai acheté ma voiture en janvier 2007, je suis bien dans les délais.rnrnProblème : je viens de me rendre compte que je n' ai jamais fait le contrôle technique sur ma voiture, j'ai toujours fait les révisions qu' il fallait les vidanges, j'ai meme changé les pneus recemment , la batterie les plaquettes de frein, mais j'ai complètement zapé le contrôle technique. Ce n'est pas de la mauvaise foi, je paye quand même 100 € par mois d'assurances, mais plutôt un oubli débile de ma part. Etant une fille, on ne pense pas à tous ces détails d'autant plus que mon fiancé n'a pas le permis, donc lui non plus n'a pas pensé à me le rappeler.rnentretemps je me suis fait arrêté 3 fois et aucun policier ne me la fait remarqué.rnrndonc ma question est : est ce qu'une assurance à le droit de ne pas m'indemniser pour cette raison ? et que puis je faire pour me défendre?rnrnmercirnprescillia

Par **Tisuisse**, le **28/01/2010** à **17:26**

Bonjour,rnrnIl vous faut savoir ce que dit votre contrat d'assurance en matière de remboursement et en matière de contrôle technique. Tout doit être écrit.

Par **presci**, le **30/01/2010** à **11:18**

merci pour m' avoir répondu j'ai lu mon contrat sur l'indemnisation de mon véhicule et aucune mention ne parle de contrôle technique par contre sur le livre de route" toutes les infos pratiques sans avoir à les demander " de MAAF ils disent : "maaf assurances vous prévient par SMS quand la date du contrôle technique de votre véhicule approche. en tant que sociétaire vous bénéficiez de 10% de réduction chez notre partenaire Centre auto sécurité." Si ils ne veulent pas me dédommager , puis je me servir de ce texte comme de la publicité mensongère? PRESCILLIA

Par **Tisuisse**, le **30/01/2010 à 12:30**

Dans ce cas, vous n'avez pas à informer votre assureur que vous avez oublié la date limite du contrôle technique. A la limite, c'est une infraction mais elle n'a aucune incidence sur vos garanties. Par ailleurs, ce qui compte pour les 4 ans du 1er contrôle technique, c'est la date de 1ère mise en circulation de votre voiture et cette date figure sur votre carte grise. La période de 4 ans ne s'applique qu'aux véhicules neufs. Donc, à mon humble avis, achat en janvier 2007, si véhicule neuf, 1er contrôle technique en janvier 2011, vous seriez donc dans les temps, pas d'inquiétude. Bon courage et bonne chance.

Par **presci**, le **30/01/2010 à 18:00**

Je l'ai acheté d'occasion en 2007. Sa 1ère mise en circulation était de 2003 donc j'étais en retard de 3 ans. Merci d'avoir répondu à mes questions.

Par **Tisuisse**, le **30/01/2010 à 18:42**

Merci de me communiquer :
- la date exacte de 1ère mise en circulation :
- la date exacte de votre achat d'occasion :

Par **presci**, le **31/01/2010 à 11:44**

date de 1ère mise en circulation : 24/09/2003
date d'achat chez un concessionnaire peugeot : 15/12/06

Par **Tisuisse**, le **31/01/2010 à 12:00**

Donc, achat 2006 et non 2007 et cela change la donne. Lors de l'achat, le véhicule avait moins de 4 ans, le contrôle technique à faire par le vendeur, n'était donc pas obligatoire. Il vous appartenait de faire ce CT avant le 4e anniversaire de la 1ère mise en circulation, soit avant le 24.09.07. Cela étant, l'absence de ce CT n'ayant rien à voir avec l'assurance, il n'y

a aucune raison pour que votre assureur se saisisse de ce motif pour diminuer, voire refuser, sa garantie puisque, semble-t-il, rien n'est écrit dans ce sens dans votre contrat d'assurances.

Par **presci**, le **01/02/2010 à 18:47**

ok merci beaucoup d avoir pri en considération toutes mes questionsrnbonne soirée

Par **Cyrielle71**, le **14/02/2011 à 00:43**

Je suis exactement dans la même situation que vous. Merci de me dire comment cela s'est terminé.

Par **1955**, le **25/12/2013 à 21:57**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje viens d avoir un accident seul avec ma voiture ,la voiture pour moi est irreparable ,de la je me suis apercu que je n est pas fais mon ct qui été au mois d octobre (c est a dire 3 mois en retard) si mon assurance me rembourse un peu sur ma voiture cela va t il y avoir une incidence et qu est que je risque merci

Par **mumuok**, le **16/07/2015 à 15:31**

BONJOUR marque de politessernj ai acheté mon véhicule en mars 2012 chez citroen, elle avait 1an c-à-d que la 1ere mise en circulation est de mars 2011. elle vient d'etre volée et je n'ai pas fait le controle technique (j'ai pris une assurance tout risque et) est ce que je serai moins indemnisée sans ct ?

Par **chaber**, le **17/07/2015 à 06:45**

bonjourrrnlire votre contrat